



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026_28

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Richard MOREAU, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 28/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mr COUSSOT François-Xavier, Mr DISPLAN Johan, Mme FRANCHET Véronique, Mme GOUINAUD Claudie, Mme LE BRANCHU Sophie, Mme MABILAT Aurélie, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr VIENNE Virgil.

Absente excusée : *Mme AUDIART Marine a donné pouvoir à Mme FRANCHET Véronique.*

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur AMICE-NOCQUET Patrick

Objet : Réseaux : convention avec orange pour l'effacement des réseaux.

Mr le Maire rappelle au conseil que la commune de Virson a demandé au SDEER l'effacement des réseaux dans le hameau le Bois de l'Encens. L'entreprise SOMELEC, chargée de l'étude, a adressé le dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public à la société ORANGE afin de réaliser l'étude d'effacement du réseau téléphonique.

Le périmètre de pré-étude étant suffisamment précis, ORANGE demande à la commune de Virson de signer une convention de travaux pour formaliser les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération

TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° <u>017-21A04604-202</u> <u>60605-28036 - 28 - DE</u>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>12/06/2026</u>

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme, le 10/06/2026

Le Maire,
Richard MOREAU

La secrétaire de séance,
Monsieur AMICE-NOCQUET Patrick

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/06/2026 et publication du 14/06/2026

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.